

---

**Sujet :**

Dans cet établissement, l'individualisation du parcours de formation semble une volonté forte. Comment et dans quelles limites, un enseignant d'EPS peut-il y contribuer tout en préservant une évaluation commune et juste à l'ensemble des élèves.

Vous illustrerez vos propositions dans le cadre de différentes missions qui peuvent incomber à un professeur d'EPS.

---

*Dossier support en annexe*

## **Annexe 1 – Le contexte**

### **1. L'établissement**

#### ***1.1. Situation géographique***

Ce lycée général et technologique se situe dans un quartier d'habitations du centre d'une ville attractive. Celle-ci représente une Eurométropole commerciale, touristique et industrielle. De nombreuses demandes affluent chaque année pour l'inscription en seconde. Les élèves demeurant dans la zone de rattachement du lycée sont prioritaires, mais de nombreux élèves formulent des demandes dérogatoires ou intègrent l'établissement dans les sections qui recrutent sur dossiers ou concours.

#### ***1.2. Spécificités***

Les options des enseignements linguistiques et artistiques offertes au lycée lui confèrent une identité spécifique : OIB (Option Internationale du Baccalauréat) en américain et espagnol ; Sections Européennes anglais et espagnol ; Section orientale chinois (DNL chinois/tai chi chuan) ; STD2A et BTS Arts Appliqués prépa Diplôme National de Métiers d'Art ; Art plastique ; multiplicité des langues vivantes, langues rares (hébreu, coréen, japonais..) ou anciennes (russe, latin) attirant une population très diversifiée et majoritairement féminine. L'établissement a le statut de lycée international.

Deux structures, ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et UPE2A (Unité Pédagogique d'Elèves Allophones Arrivants) mettent l'accent sur l'inclusion et l'intégration des élèves à besoins particuliers.

#### ***1.3. Population scolaire***

Le nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2020 est de 1163. Ces élèves se répartissent globalement de la manière suivante : 65% de filles et 35% de garçons ; 74% d'élèves demi-pensionnaires, 8 % d'élèves internes (une centaine), 18 % d'élèves externes.

Les élèves sont issus pour la plupart de milieux socioprofessionnels favorisés : 58 % cadres supérieurs et enseignants (Acad. 31,6%) ; 13,5% cadres moyens (Acad. 15,8%) ; 21% employés, artisans, commerçants et agriculteurs (Acad. 29,5%) ; 7,5% ouvriers et inactifs (Acad. 20,7%).

L'attitude générale des élèves est assez remarquable. L'ambiance au sein du lycée (les couloirs, la cantine, la cour, etc.) est sereine et les relations avec les adultes sont rarement conflictuelles. Elles témoignent d'un « bien vivre ensemble » propice aux apprentissages.

De nombreux élèves sont placés en internat et d'autres sont seuls en appartement : une construction rapide de l'autonomie s'impose donc pour ces élèves. Certains demi-pensionnaires se confrontent aux problèmes liés au transport (jusqu'à deux heures de trajet journalier). Ces élèves sont particulièrement exposés à une fatigue et des retards dans les premiers cours de la journée. La multiplicité des options et des spécialités proposées en cycle terminal contraint la conception des emplois du temps. Les élèves ont souvent cours entre 12h et 14h et parfois le mercredi après-midi, ce qui est un frein à la mise en place de créneaux AS pour tous.

Plus de 90% des élèves entrant en seconde n'ont pas de retard dans leur cursus scolaire. Les élèves de seconde proviennent de plus de 80 collèges différents. Plus de 96 % des élèves obtiennent leur diplôme du baccalauréat général. Il est à noter que les élèves issus de l'ULIS obtiennent le baccalauréat en 3 ou 4 ans (de seconde à terminale). Les résultats pour l'année 2020 approchent les 99% de réussite. Deux élèves décrocheurs n'ont pas obtenu le diplôme.

#### **1.4. Axes du projet d'établissement**

##### **Axe 1 : Favoriser la réussite de tous les élèves et la construction de leur projet personnel d'orientation**

- Renforcer les dispositifs d'aide pédagogique pour les élèves à besoins particuliers
- Assurer une éducation à l'orientation dans une logique de parcours
- Renforcer la mixité

Implication possible de l'EPS :

- Intégration des élèves ULIS en EPS. Proposition d'épreuves adaptées en fonction des ressources des élèves en difficulté éventuelle. Mise en place du tutorat ;
- Intégration des élèves d'UPE2A dans les cours d'EPS. La pratique physique, langage universel, permet une intégration plus rapide et met en valeur certains des élèves en difficulté dans les domaines de la communication.

##### **Axe 2 : Construire un cadre de vie propice à l'épanouissement des lycéens et favorable au personnel et aux parents d'élèves**

- Améliorer la cohésion entre tous les lycéens au sein de l'établissement et les autres membres de la communauté éducative ;
- Encourager la prise de responsabilité, l'autonomie, l'esprit critique et la solidarité ;
- Favoriser l'estime de soi et le bien-être. Lutter contre les comportements à risque ;
- S'engager dans une démarche globale environnementale (Agenda 21).

Implication possible de l'EPS :

- Proposition d'une journée d'accueil des secondes. Ceux-ci proviennent de 80 collèges différents et ne se connaissent pas. Une journée sportive est organisée le premier jour de la rentrée dans un esprit de convivialité. Les classes organisent 5 équipes mixtes de 7 participants pour s'engager dans des tournois interclasses de basket-ball, volley-ball, football, relais, danse ;
- Ouverture de l'AS au plus grand nombre. Ce temps permet à des élèves de classes et niveaux différents de se rencontrer et participer ensemble à la pratique d'une activité physique.

##### **Axe 3 : Favoriser l'ouverture culturelle sur son environnement et à l'international**

- Renforcer l'ouverture internationale vers l'ensemble des lycéens

Implication possible de l'EPS :

- Liens avec l'université : accueil de stagiaires STAPS niveaux L3, M1, M2. Accueil des stagiaires INSPE sur des observations d'un enseignant en cours ;
- Les TICE : utilisation de tablettes numériques permettant l'utilisation des TICE en dehors de l'établissement.

## **2. L'enseignement de l'EPS**

### **2.1. Les élèves**

Les effectifs moyens en EPS se répartissent ainsi : 11 classes de seconde composées de 34 à 36 élèves ; 11 classes de première composées de 35 élèves ; 11 classes de terminale composées de 25 à 30 élèves.

De nombreux élèves pratiquent une activité physique en dehors du temps scolaire. Très souvent cette activité est doublée d'une pratique artistique (musique, danse, art...).

En classe de seconde, la construction de la personnalité peut engendrer des « instabilités épisodiques ». L'intérêt pour l'EPS existe réellement. La pratique est vécue comme un moment de repos intellectuel et un moment ludique dans une journée chargée. Elle est souvent perçue comme un temps de libération d'énergie.

En classe de première, les personnalités s'affirment aussi bien positivement que négativement. On constate parfois une démotivation de la part d'un nombre d'élèves à l'égard de certaines

APSA en EPS bien qu'aucune ne soit doublée en 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup>. Les premières affichent leur indépendance plus clairement qu'en seconde (réticence d'implication, début d'absentéisme...), ce qui aboutit à une grande hétérogénéité des résultats (consécutifs à un investissement variable selon les moments et les disciplines). Pour ce niveau de classe, l'ambiance en EPS est parfois marquée par l'individualisme et la passivité de certains élèves. Toutefois, les habitudes de travail prises en seconde permettent un gain de temps dans la mise en activité des élèves.

En classe de terminale, la motivation pour l'EPS est très souvent liée à la note certificative. Il existe une compréhension et une communication plus riche entre les élèves et l'enseignant (discussions autour des objectifs, des situations d'apprentissage, des évaluations...). Toutefois, ces échanges sont fortement conditionnés par les contenus de la certification. La différenciation des contenus doit passer par une explication de son intérêt par l'enseignant. Les résultats du baccalauréat EPS (14,1) sont proches de ceux obtenus dans le département et se situent au-dessus du niveau national. L'écart des notes entre la moyenne des garçons et celle des filles est inférieur à 1 point depuis plusieurs années et ne nécessite pas d'harmonisation particulière. Le taux d'inaptitude totale a chuté progressivement de 9 % en 2012 à 2,5% en 2019 grâce aux efforts entrepris par l'équipe EPS en collaboration avec l'infirmière pour diminuer ce taux au cours des dernières années. Des épreuves adaptées sont proposées et un suivi des dispenses est entretenu avec les médecins traitants des élèves.

## **2.2. Axes du projet EPS**

Axe 1 : face à un public d'élèves réputé de plus en plus sédentaire, fortement sollicité intellectuellement et qui place la note comme mobile d'apprentissage, amener l'élève à valoriser l'engagement physique et en éprouver du plaisir. Placer les qualités cognitives au service des actions motrices (en lien avec les AFL1).

Axe 2 : face à l'étendue de la zone de recrutement (peu d'élèves se connaissent à leur arrivée au lycée), face au risque d'un accroissement de l'individualisme et d'une centration sur « son projet personnel », amener les élèves à coopérer pour vivre collectivement des expériences motrices en acceptant les différences (en lien avec les AFL2).

Axe 3 : face à une forme de dépendance à l'adulte légitimement liée à leur jeune âge et face au risque de consumérisme scolaire, amener les élèves à prendre des initiatives pour affirmer leur identité et leur autonomie dans une direction constructive (en lien avec les AFL3).

Axe 4 : face au risque d'une « inflation » du taux de dispenses (notamment en terminale), sensibiliser tous les élèves à la nécessité de la pratique physique régulière et organiser des procédures permettant au plus grand nombre d'obtenir une note d'EPS au baccalauréat (épreuves aménagées, inclusion de l'ULIS et élève d'UPE2A, liens médecins de famille et infirmière ...).

## **2.3. Programmation**

En seconde, les séquences ont une durée de 7 à 8 leçons avec une programmation de quatre APSA. En première et terminale, les séquences ont une durée de 8 à 10 leçons avec une programmation de trois APSA.

Le lycée a la volonté d'assurer une continuité des apprentissages entre le collège et le lycée. Les élèves du collège proche du lycée utilisent le gymnase du lycée (une convention a été signée entre les deux établissements) pour la pratique du tennis de table en classe de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. L'acrosport au lycée suit la pratique de la gymnastique au collège. L'escalade et le volley-ball sont des pratiques également programmées au collège.

La prise en compte de la proportion importante des filles conduit à programmer des activités peu « genrées » afin de permettre à toutes et tous, les meilleures conditions d'implication et de réussite.

	Seconde	Première	Terminale (« menus » de 3 CA)
CA 1			Natation
CA 2	Escalade		Escalade
CA 3	Danse	Acrosport	Acrosport
CA 4	Volley-ball	Tennis de Table	Tennis de table / Volley-ball
CA 5	Natation en durée	Course en durée	Course en durée

#### **2.4. Mises en œuvre**

Un « cahier d'EPS » est mis en place en seconde. Il est constitué de documents fournis par l'enseignant et des commentaires ou données recueillies par l'élève lui-même. Le but de ce cahier est de garder une trace de ce qui se fait, de ce qui se vit et s'apprend au lycée en EPS. Il permet notamment aux élèves de terminale d'effectuer un choix plus lucide des activités. Il est renforcé par l'obligation de poursuivre l'AFL2 (attendu de fin de lycée) qui concerne la compétence du « savoir s'entraîner » dans toutes les activités.

Une relation est établie avec l'infirmière du lycée, notamment en ce qui concerne la gestion du mal-être, du stress, des inaptitudes et de la nutrition. Des interventions en classe sur des techniques de relaxation sont proposées.

#### **2.5 Extraits d'échanges**

##### **→ Entre deux enseignants lors de la rénovation du projet d'EPS :**

Enseignant X : « Ce que je comprends des textes, c'est que l'évaluation des AFL2 et 3 ne porte pas sur la motricité. »

Enseignant Y : « Dans ce cas, on va se retrouver à mettre de bonnes notes à des élèves qui ne s'engagent pas physiquement. Des lycéens vont encore trouver ça injuste. Ils auront raison. »

Enseignant X : « En même temps, c'est une façon de raccrocher des élèves qui peuvent fuir les pratiques sportives. »

Enseignant Y : « Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas évaluer les AFL2 et AFL3 à partir d'indicateurs sur la motricité et l'engagement moteur. Ce n'est pas assez exigeant. »

Enseignant X : « Je ne suis pas d'accord. Quand on évalue la performance en tenant compte des possibilités des élèves, on est exigeant. Chacun est obligé de donner le meilleur de lui-même. »

##### **→ Entre deux élèves en tennis de table en classe de terminale :**

Jonathan « Joueur entraîneur » : « Alors, tu dois me donner tes points forts avant le match. »

Benjamin « Joueur » : « Marque ce que tu veux. On fait juste un match. »

Jonathan : « Non, c'est marqué sur la feuille. Tu dois dire sur quel coup tu es le plus à l'aise. Et si tu gagnes avec, tu as trois points. Tu as le choix entre revers croisé, revers décroisé, coup droit croisé, coup droit décroisé. »

Benjamin : « Mais moi, je joue à l'instinct. Ça dépend. »

Jonathan : « Si, il a dit qu'on aura ça à l'évaluation. Tu devras choisir tes coups préférentiels et il y aura des zones bonus. »

Benjamin : « Ah, bah tu n'as qu'à écrire coup droit croisé. Bon, on commence le match là ! »

##### **→ Entre un enseignant et un élève en natation en durée en classe de seconde :**

Elève : « Monsieur, je ne peux pas nager longtemps. Je ne suis pas nageur, moi. »

Enseignant : « Justement, tu vas pouvoir travailler sur ton endurance. Tu n'es pas là pour montrer uniquement ce que tu sais faire. Le but, c'est que tu t'entraînes et que tu progresses. »

Elève : « Non, mais je n'y arriverai pas. Après deux longueurs, j'ai l'impression d'étouffer. »

Enseignant : « C'est normal. Tu as vu ta fréquence de nage. Tu as à peine mis le bras dans l'eau que tu cherches à le sortir. Prends le temps de sentir quand tu agis sur l'eau. Essaie d'avoir un appui qui dure longtemps. Essaie de te sentir glisser. »

Elève : « Oui, mais regardez, les autres nagent déjà deux fois plus vite que moi. »

Enseignant : « Je t'ai expliqué que le but n'était pas de nager vite dans cette séquence, ni plus vite que les autres. On ne recherche pas une performance. On essaie d'apprendre à s'entretenir. Il faut que tu prennes le temps de sentir ce qui se passe quand tu nages. »

## **2.6. Association sportive**

Beaucoup d'élèves participent à plusieurs créneaux hebdomadaires voire plusieurs activités différentes. Une activité phare est le volley-ball (70 licenciés) avec des résultats nationaux : participation aux championnats de France en Beach-volley 2019 et qualification aux championnats de France Volley-ball juniors garçons 2020.

### Axe 1 : Prolonger les acquisitions de l'EPS obligatoire

Certaines activités sont proposées en parallèle des activités enseignées en EPS obligatoire. Les élèves peuvent choisir de participer à l'AS, dans un climat convivial, pour approfondir leurs compétences dans une APSA qui sera certifiée : gymnastique, volley-ball, tennis de table, escalade. Une préparation à l'option « art danse » donne l'occasion aux élèves de pratiquer cette activité.

### Axe 2 : Viser un état de bien être compensatoire de la « pression » ressentie par le travail intellectuel

De nombreux élèves ressentent un stress scolaire entretenu par une attente familiale et programmatique. Des activités telles que le yoga ou la musculation ainsi que le climat de détente qui règne en AS participe à leur « décompression » et leur détente pour un « mieux vivre ».

### Axe 3 : Favoriser les rencontres avec l'extérieur

Certaines activités sont choisies en fonction du projet de district qui organise des rencontres « compétitives » ou de « développement » et favorise les échanges inter-établissements : volley-ball, basket-ball, rugby (filles et garçons).

### Axe 4 : Découvrir une pratique hors programmation EPS

L'AS est aussi le lieu où les élèves peuvent pratiquer une activité qui ne figure pas dans la programmation retenue en EPS obligatoire telles que musculation-relaxation, rugby.

APSA proposées : tennis de table (1 créneau), musculation fitness (3 créneaux), rugby (1 créneau), volley-ball (4 créneaux), danse (1 créneau), basket-ball (1 créneau)

## **2.7. Autres actions menées en dehors des cours obligatoires**

- Journée du sport scolaire, toutes les classes de seconde sont libérées de cours pour participer, dans la poursuite de la journée sportive d'intégration, à des rencontres de sports collectifs qui opposent les classes s'étant le mieux illustrées dans chaque activité collective.

- Activité de pleine nature : une descente en canoé est proposée à deux classes de seconde qui se sont distinguées lors de la journée d'accueil de début d'année.

- Séjour ski : un projet est prévu pour cinq journées dans les Pyrénées et sera proposé aux élèves de la classe qui s'est illustrée lors de la journée d'accueil des secondes.

- Nuit du Volley-Ball : tournoi en soirée ouvert à tous les élèves et aux personnels de l'établissement, organisé et animé par l'AS VB (plus d'une centaine de participants).

- Course « Action contre la faim » : course organisée sur une demi-journée où chaque coureur permet de donner un montant à l'association d'action contre la faim en fonction du nombre de tours qu'il effectue en une heure.

## **Annexe 2 – Extrait des programmes d'EPS au lycée pour la voie générale et technologique**

### **Concevoir et partager un projet pédagogique qui opérationnalise le programme national et définit les enjeux de formation**

Le projet pédagogique d'EPS, qui est obligatoire, s'inscrit dans le projet d'établissement, dont il prend en compte les axes principaux, et contribue à la réalisation des axes du contrat d'objectifs. Il est le fruit d'une conception collective et engage la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique d'EPS. Sa rédaction concertée spécifie et formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS. Tenant compte des caractéristiques essentielles de la population scolaire, ce projet identifie les effets éducatifs recherchés, établit l'offre de formation et spécifie les conditions de la mise en œuvre.

Le projet pédagogique d'EPS formalise et planifie, de la classe de seconde à celle de terminale, les acquisitions nécessaires pour atteindre les attendus de fin de lycée. Il comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves en cours de formation. Le projet pédagogique d'EPS vise, en outre, l'interdisciplinarité afin de mettre en évidence la contribution de l'EPS aux différents parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen et parcours avenir).

### **Partager un projet qui organise le parcours de formation du lycéen**

Le parcours de formation proposé à l'élève se traduit par le choix d'activités physiques sportives et artistiques. Il tient compte des aspirations et des besoins du public scolaire local; celles des élèves filles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'acquisition de nouvelles capacités, connaissances, attitudes suppose des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et faire le choix d'un engagement dans l'activité physique de manière durable. Le nombre d'heures d'enseignement doit donc être suffisant pour permettre au plus grand nombre d'atteindre les attendus de fin de lycée. Trois séquences d'enseignement annuelles constituent un repère qui garantit à chaque élève un temps d'apprentissage suffisamment long pour pouvoir accéder aux attendus de fin de lycée.

### **Association sportive**

L'association sportive, qui s'inscrit en prolongement de l'EPS obligatoire, est accessible à tous les élèves et leur permet de s'engager régulièrement dans une ou plusieurs activités physiques sportives et artistiques, dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative. Elle contribue ainsi pleinement à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Ouverte vers l'extérieur, l'association sportive favorise les rencontres avec d'autres établissements scolaires.

L'association sportive au lycée doit s'adresser au plus grand nombre d'élèves, aux aspirations et compétences variées. Diverses modalités de pratique doivent être proposées avec des organisations souples afin de donner envie à tous les publics, notamment les jeunes filles, de venir pratiquer au-delà de l'EPS obligatoire. L'association sportive du lycée doit être le début d'un engagement volontaire dans un mode de vie actif et citoyen.

L'investissement des élèves et les compétences citoyennes développées au sein de l'association sportive méritent d'être valorisés dans les bulletins scolaires, dans leur projet de formation et d'orientation.

Les enseignants d'EPS ont la responsabilité de concevoir un projet de développement de l'association sportive qui s'inscrit à la fois dans la politique éducative de l'établissement et dans le projet académique de développement du sport scolaire. Ce projet doit par ailleurs être en cohérence avec le projet d'EPS. Il est présenté chaque année au conseil d'administration pour information.